

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9 Votants : 11
Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, Daniel SOUBEYRAND, MONTET Frédéric, QUATRESOUS Christian, DAMEZET Jérôme , POYET Mathieu.

Absents excusés : DETHY Annie donne pouvoir a QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse donne pouvoir a RONZIER Julien

Secrétaire de séance : QUATRESOUS Christian

**Création du Conseil Municipal des Jeunes -
CMJ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, il est proposé la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes- CMJ.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial. L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des enfants à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres, des projets destinés à améliorer la vie de tous. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres...

Ce CMJ sera composé d'enfants âgés de 10 à 16 ans, élus pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve à l'unanimité la création du Conseil Municipal des Enfants.

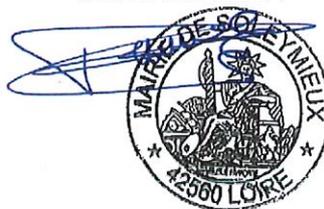
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié conforme

Fait à Soleymieux le 28/06/2022.

Le Maire,
Julien RONZIER



Le secrétaire de séance
Christian QUATRESOUS

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Quatresous', is written below the name of the secretary.

Affichage fait le **01 JUL. 2022** numériquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20220627-2022-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 17/06/2022